



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Ma commune, mon quotidien » La campagne qui met en lumière les prestations des communes genevoises

Carouge, 20 septembre 2022 – Sous le slogan « Ma commune, mon quotidien », l'Association des communes genevoises (ACG) lance une campagne de sensibilisation en faveur des communes genevoises qui met en scène, dans un cheminement d'images, les prestations qu'elles délivrent à la population. Un site internet explicitant les prestations illustre la campagne : geneve-communes.ch.

Dans un contexte où la majorité de la population ne perçoit pas forcément le rôle des communes, ces dernières ont souhaité mieux informer sur leurs actions. En effet, les communes fournissent un nombre important de prestations à leurs habitants et habitantes. Dès lors, au travers d'une campagne qui met en image ces prestations, les municipalités souhaitent s'assurer que la population fasse le lien entre les services dont elle bénéficie et elles, qui en ont la charge.

Cette campagne est une première pour l'ACG, dont la mission principale est de défendre les intérêts des communes genevoises.

Déclinée en 4 affiches de couleurs différentes et sous un slogan unique "Ma commune, mon quotidien", la campagne présente des pictogrammes qui permettent de saisir rapidement et facilement la diversité de l'offre des prestations : notamment l'accueil parascolaire, les crèches et l'accueil familial de jour, l'entretien des voies publiques, l'aménagement des parcs et des lieux publics, la collecte et élimination des déchets, les constructions et entretiens des bâtiments scolaires, les états civils, le financement d'équipements sportifs et de la culture, la sécurité publique (pompiers, agents municipaux et protection civile).

Débutée ce jour, la campagne s'étendra sur l'ensemble du territoire genevois pendant quelques semaines avec des rappels réguliers par des affichages sur la voie publique et des publications sur les réseaux numériques des communes.

Un site web, geneve-communes.ch, a été créé à cette occasion pour expliciter les prestations phares et présenter quelques chiffres emblématiques, ainsi qu'une carte interactive du canton permettant d'accéder aux services de chaque commune. Ce site a pour vocation d'être un portail d'entrée visant à renseigner le public sur le rôle des communes.

« L'ACG est très fière de présenter cette campagne d'image au profit des communes – une grande première pour notre association ! - qui expose, en un clin d'œil, un message facile à comprendre, avec des pictogrammes stylisés et inclusifs », se félicite Gilbert Vonlanthen, Président de l'ACG.



Contact presse

Leila Bernasconi, Conseillère de direction en charge de la communication
Tél. +41 78 771 88 53 - l.bernasconi@acg.ch

A propos de l'Association des communes genevoises (ACG)

Représentante institutionnelle des 45 communes genevoises, l'ACG a pour mission principale de défendre et promouvoir leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics cantonaux et des organismes privés. L'activité de l'ACG est en réalité beaucoup plus étendue puisqu'elle fournit également une multitude de prestations aux communes, plus particulièrement au travers des entités intercommunales dont elle assure la gestion administrative, comptable et financière dans des domaines aussi variés que l'animation parascolaire (GIAP), l'informatique ou le traitement des déchets carnés.

www.acg.ch

Annexes

Quelques prestations offertes par les communes à leurs habitant·es



Etat civil

L'état civil, qui enregistre toutes les étapes de la vie d'une personne, est géré par les communes. Celles-ci organisent chaque année près de 2'000 mariages civils et enregistrent plus de 5'000 naissances par année.



Réseau routier communal

Dans le canton de Genève, plus de 80% du réseau routier est communal. En Ville de Genève il est même de 100% ! Les communes assument les coûts de construction, d'entretien et de nettoyage de 1'500 km de routes et de pistes cyclables.



Petite enfance

Les communes exploitent et subventionnent plus de 7'700 places de crèches et d'accueil familial de jour pour les bambins de 4 mois à 4 ans.

Près de 300 millions de francs sont dédiés au financement de cette prestation.



Bâtiments scolaires et aménagements

Les communes sont responsables de la construction et de l'entretien des 167 écoles primaires et des aires de jeux que compte le canton.

Avec le service parascolaire, le financement des écoles représente une enveloppe budgétaire de 208 millions de francs.



Accueil parascolaire

Les communes organisent et assurent l'essentiel du financement de l'accueil parascolaire des enfants de 4 à 12 ans. On compte plus de 19'000 enfants à midi et plus de 7'000 enfants après l'école.



Patrouilles scolaires

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école est assurée par les 250 patrouilleuses et patrouilleurs scolaires engagés par les communes.



Equipements sportifs

Les communes fournissent la plupart des infrastructures sportives en faveur des clubs et des particuliers, dont les stades d'athlétisme, 41 piscines communales et d'écoles, ainsi que 18 patinoires.

En totalité, 228 millions de francs sont dévolus aux sports et aux loisirs.



Culture

Les communes soutiennent largement les arts de la scène, opéra, concerts, théâtres et festivals en accordant des subventions et en mettant des infrastructures à disposition.

Par ailleurs, certains musées comme le Musée d'art et d'histoire, le Muséum d'histoire naturelle ou le Musée d'ethnographie de Genève, ou encore le Musée de Carouge sont des institutions communales libres d'accès au public.

Les communes consacrent ainsi une part importante de dépenses vouée à la culture, qui totalise 300 millions de francs.



Solidarité avec les aîné-es

Proches de leurs aîné-e-s, les communes organisent à leur attention des activités de loisirs qui répondent à leurs besoins telles que des excursions, des repas en commun ou encore des aides spécifiques dans la vie de tous les jours.



Service de proximité

Avec plus de 360 agentes et agents de police municipale, les communes assurent la sécurité de proximité par une présence régulière et visible aux abords des écoles, des bâtiments publics, dans les parcs publics et lors de manifestations.



Pompiers

Dépendants entièrement des communes, plus de 250 sapeurs-pompiers professionnels, appuyés par près de 1'560 volontaires assurent, 24h/24 et 7j/7, le sauvetage des personnes et des animaux ainsi que la préservation de la nature et des biens notamment en cas d'incendie, d'inondation, d'évènement naturel et de pollution.



Parcs et lieux publics

Les communes assurent l'entretien des 65 parcs publics, des promenades et des quais, et sont également en charge des cimetières. Elles favorisent la création de jardins potagers urbains.



Collecte et élimination des déchets

Les communes financent la collecte et l'élimination de plus de 180'000 tonnes de déchets ménagers par année. Grâce aux efforts de tri de la population, les quelques 800 éco points gérés par les communes et les levées sélectives qu'elles organisent permettent de recycler plus de 50% de ces déchets.

